

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU EXECUTIF DU 14 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 14 janvier à douze heures, le Bureau Exécutif s'est réuni en salle SIMOUV sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président du SIMOUV et affichée le 6 janvier 2021.

Liste des présents :

Madame Sandrine GOMBERT.

Messieurs ~~Arnaud BAVAY~~, Ali BEN YAHIA, Jean-Roger BERRIER, Salvatore CASTIGLIONE, Jean-Paul COMYN, ~~Laurent DEPAGNE~~, ~~Arnaud L'HERMINÉ~~, Waldemar DOMIN, Xavier JOUANIN, Guy MARCHANT, Bruno RACZKIEWICZ, Jean-Paul RYCKELYNCK, Dominique SAVARY.

Liste des Vice-Présidents ayant donné pouvoir :

Monsieur Laurent DEPAGNE donne pouvoir à Madame Sandrine GOMBERT

Monsieur Arnaud BAVAY donne pouvoir à Monsieur Dominique SAVARY

Liste des Vice-Présidents excusés :

Monsieur Arnaud L'HERMINÉ

Liste des Vice-Présidents absents et non excusés :

Sans objet

Secrétaire de séance :

Monsieur Ali BEN YAHIA

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : dBE2021_01_01

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs du SIMOUV

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles suivants,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 97,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 référencée D2020_09_07, transmise au Contrôle de Légalité le 29 septembre 2020 et portant sur les délégations de l'Assemblée délibérante au Bureau Exécutif du SIMOUV,

Vu la délibération du Bureau Exécutif du 4 juillet 2014 référencée n°dBE2014_07_15, transmise au Contrôle de Légalité 22 juillet 2014 et portant sur l'approbation du tableau des effectifs du SITURV,

Vu la délibération du Bureau Exécutif du 15 mars 2018 référencée n°dBE2018_03_03, transmise au Contrôle de Légalité 29 mars 2018 et portant sur la création d'un poste de Chargé de Mission des Relations Institutionnelles et de la Communication,

Vu la délibération du Bureau Exécutif en date du 7 décembre 2020 référencée n°dBE2020_12_02, transmise au Contrôle de Légalité le 18 décembre 2020 et portant sur la mise à jour du tableau des effectifs du SIMOUV,

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire Intercommunal en date du 11 janvier 2021,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Afin de poursuivre la mise à jour du tableau des effectifs du SIMOUV engagée par délibération du Bureau exécutif du 7 décembre 2020 et sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire Intercommunal amené à se réunir le 10 février 2021, les modifications suivantes sont proposées :

1- Suppression d'un poste de catégorie A :

Libellé de la fonction	Délibération portant création du poste	Libellé des grades possibles pour ce poste	Motif de la suppression
Chargé de Mission des Relations Institutionnelles et de la Communication	dBE2018_03_03 du 15 mars 2018	Attaché territorial, attaché principal	Absence de besoin à ce jour

2- Suppression d'un poste de catégorie C :

Libellé de la fonction	Délibération portant création du poste	Libellé des grades possibles pour ce poste	Motif de la suppression
Assistante de Direction - Secrétariat	dBE2014_07_15 du 4 juillet 2014	Adjoint administratif Adjoint principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	Missions réparties en interne

Le tableau des effectifs du SIMOUV ainsi mis jour est repris en annexe de la présente délibération.

Il est donc proposé au Bureau Exécutif :

- D'approuver le tableau des effectifs du SIMOUV tel que repris en annexe de la présente délibération, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire Intercommunal ;
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Bureau Exécutif décide à l'unanimité :

- > D'approuver le tableau des effectifs du SIMOUV tel que repris en annexe de la présente délibération, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire Intercommunal ;
- > D'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance

Le 14 Janvier 2021

Guy MARCHANT
 Président du SIMOUV
 Syndicat d'Organisation Urbaine et
 d'Organisation Urbaine de Valenciennes
 Zone Industrielle N°4
 B.P.12 - 59 800 SAINT SAULVE
 Tél : 03 20 52 21 25
 Fax : 03 20 74 65 21
 Courriel : contact@simouv.fr

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.